



**ASSOCIATIONS**  
**Dossier de demande de subvention**  
**Année 2025**

Nouvelle demande  ou Renouvellement de demande

Pour être prise en compte, toute demande de subvention pour l'année 2025 doit être transmise au plus tard le 31 août 2025. Les demandes déposées ultérieurement seront étudiées au cas par cas.

**Le dossier dûment complété doit être adressé à :**

Monsieur le Maire  
45, place du Chanoine Lebas  
50340 Sotteville

**Pièces à joindre pour toute demande :**

- Contrat d'engagement républicain
- Rapport moral et financier lu et approuvé en assemblée générale ou en conseil d'administration
- Compte de résultat et bilan de l'année 2024 certifié conforme par le ou la président(e)
- Budget prévisionnel de fonctionnement et présentation des projets à subventionner
- Relevé d'identité bancaire ou postal au nom de l'association

Toute demande incomplète ne sera pas examinée sauf régularisation de la part de l'association dans un délai de 15 jours après notification par mail de la liste des pièces non communiquées.

**1. Identification de l'association**

Nom / Dénomination : .....

Sigle de l'association : ..... Site web : .....

Numéro Siren : ..... Code APE/NAF : .....

Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : .....

Date de création : .....

Adresse du siège social : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Téléphone : ..... Courriel : .....

Adresse de correspondance si différente : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Téléphone : ..... Courriel : .....

Nombre d'adhérents : ..... Nombre de salariés : .....

Nombre de bénévoles : .....

Objet de l'association : .....

.....

- |                                    |                                     |  |  |
|------------------------------------|-------------------------------------|--|--|
| <input type="checkbox"/> Éducation | <input type="checkbox"/> Sport      | <input type="checkbox"/> Loisirs             | <input type="checkbox"/> Tourisme / Économie |
| <input type="checkbox"/> Culture   | <input type="checkbox"/> Solidarité | <input type="checkbox"/> Anciens combattants | <input type="checkbox"/> Autres (à préciser) |

2. Date de la dernière assemblée générale : .....

3. Situation financière de l'association à la date de clôture du dernier exercice comptable

	Solde créditeur	Solde débiteur
Caisse		
Comptes courants		
Comptes d'épargne		
Placements financiers		
Produits à recevoir, créances		
Dettes à régler		
<b>TOTAL</b>		

4. Budget prévisionnel 2025

Dépenses		Recettes		
<b>Achats</b>	Sous-traitance, intervenant ext.	<b>Financements directs</b>	Cotisations - Adhésions	
	Fournitures		Entrées	
<b>Location</b>	Matériel – Équipement		Ventes - Buvette	
<b>Logistique</b>	Transport		Autres recettes	
	Hébergement		Commune	
	Restauration		EPCI	
<b>Assurances</b>			<b>Financements indirects</b>	Département
<b>Information Communication</b>	Affranchissements - Frais postaux		Région	
	Travaux graphiques - Conception		État	
	Travaux graphiques - Impression		Europe	
	Publicité	<b>Mécénat, partenariat</b>		
	Réceptions et cérémonies			
	Prix ou récompenses			
<b>Impôts, taxe et autres droits</b>				
<b>Reversement de cotisations</b>				
<b>Frais de personnel</b>				
<b>TOTAL</b>	€		€	

## 5. Projet - Objet de la demande - Exemples d'actions

Intitulé : .....

Objectif : .....

Description : .....

.....

Bénéficiaires : .....

.....

Intitulé : .....

Objectif : .....

Description : .....

.....

Bénéficiaires : .....

.....

Intitulé : .....

Objectif : .....

Description : .....

.....

Bénéficiaires : .....

.....

## 6. Les plus de votre association

Quelles actions ont été entreprises pour élargir le public touché par l'association :

- Pour les personnes en difficulté sociale ? .....

.....

.....

- Pour les personnes en situation de handicap ? .....

.....

.....

- Pour les jeunes ? .....

.....

.....

- Pour les seniors ? .....

.....

.....

Quelles actions ont été entreprises en faveur de la préservation de l'environnement (ex : recyclage du papier, covoiturage, dématérialisation des envois...) ? .....

.....

.....

Quelles actions ont été entreprises pour renforcer le lien entre les habitants de la commune de Sotteville ?

.....

.....

## 7. Déclaration sur l'honneur

Cette déclaration doit obligatoirement être remplie pour toute demande (initiale ou renouvellement) quel que soit le montant de la subvention sollicitée.

Je soussigné(e), (nom et prénom) .....

Représentant(e) légal(e) de l'association .....

*(Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat, portant les deux signatures – celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter – lui permettant d'engager celle-ci.)*

Déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants)
- que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations
- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics
- que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte
- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières ou en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours)
  - inférieur ou égal à 500 000 euros
  - supérieur à 500 000 euros
- demander une subvention de ..... euros au titre de l'année ou exercice 2024
- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association.

Fait le : ..... À : .....

Signature

Attention : Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 4441-6 et 441-7 du code pénal. Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès de la collectivité auprès de laquelle vous avez déposé votre dossier.